

Image not found or type unknown



Saisie sur salaire pour tous les créanciers ?

Par **maudham**, le **28/04/2009** à **14:10**

Bonjour,
J'ai plusieurs dettes que je n'arrive plus à payer. De ce fait, un huissier m'a parlé de la saisie sur salaire. Il m'a expliqué le montant qu'il me prendrait vu ma situation et il m'a aussi dit que tous mes créanciers pourraient ensuite se joindre à cette saisie du fait que ma quotité saisissable serait déjà prise, je ne serais plus en mesure de les payer. J'ai donc accepté et cette dernière va bientôt être mise en place.
Or, je ne sais pas par quel biais les autres créanciers peuvent se joindre à cette saisie. Faut-il que je leur fasse un courrier ? et si oui, de quel type ?
Merci d'avance de vos réponses.
Cordialement
Maudham

Par **Solaris**, le **28/04/2009** à **22:46**

Bonjour,
C'est un choix que votre autres créanciers auront de se joindre à la procédure existante.
Vous ne pourrez pas le leur imposer. Ils pourront procéder, s'ils le souhaitent, par la saisie vente ou la saisie attribution ou toute autre mesure.